



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- deux, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022
---	--

Présents : CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie,

Pouvoir : BABOT Billy à PARAN DOUSSET Barbara et DECHAUMET Elodie à THIZY Huguette

Secrétaire : VILLEMAGNE Laurent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2022 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'un PC par le GAEC GILIBERT, domicilié chemin du Fulchiron pour l'agrandissement d'une stabulation et de ses annexes, en cours d'instruction,
- Dépôt d'un PC par M. DANIERE Christophe pour la construction d'une maison individuelle sis 310 rue du Sépulcre, en cours d'instruction,
- DP accordée à M. JOANNIN Marcel, domicilié 270 route de St-Christo-en-Jarez pour la réfection du mur de soutènement et des chéneaux,
- Dépôt d'une DP par Mme NOTIN Geneviève, domiciliée 3 place de l'Eglise pour la création de 2 fenêtres et l'installation d'un caisson extérieur pour l'installation d'une pompe à chaleur, en cours d'instruction.

Rencontres entre le 19 mars et 8 avril 2022

- Conseil d'administration du RPE (Relais petite enfance). Management difficile entre le rôle des élus et celui des bénévoles. Quelques inquiétudes à cause d'un budget contraint avec peu de réserve d'où une augmentation probable de la participation des communes.

- Intervention en classe de CM pour échanger sur la consommation d'énergie de la commune. Les enfants sont intéressés par tous ces sujets liés à l'énergie, et l'environnement au sens large, et sont très curieux.
- Conseil d'école. Petite inquiétude sur les effectifs à venir mais sinon tout va très bien.
- Dans le cadre de l'étude d'aménagement du bourg, marquage au sol de l'emprise de la giration des bus place de la mairie pour aller au château
- Réunion de secteur des délégués du SIEL (11 communes). Préoccupations actuelles : les tarifs de l'énergie, la péréquation tarifaire, le renforcement de l'accompagnement des communes, l'accès au marché public par les communes, le développement du ROC 42 (Réseau d'Objets Connectés).
- Absent du conseil métropolitain
- Réunion de préparation de la foire. Difficulté à mettre en place une équipe de bénévoles pour servir la soupe aux choux. Il manque de main d'œuvre. Malgré tout, il y a une forte volonté de réorganiser la foire. Un article paraîtra dans la feuille info pour inciter le bénévolat sur la commune pour les événements inter associatifs. Cet article devrait être rédigé par le groupe d'organisation inter associatif. Prochaine réunion le 5 mai.
- CAF pour la Convention Territoriale Globale (CTG) en remplacement de l'actuel Contrat Enfance Jeunesse
- M. Chomienne pour les aménagements du projet du centre bourg. Les aménagements seraient réalisés en 2023 et les travaux de voirie en 2025.
- SEM commission cohésion territoriale. Présentation du calendrier du PLUi et de la Zone ZFE (Zone à Faible Emission) concernée par la restriction de circulation pour les véhicules professionnels classés au-dessus de 1 (seuls sont autorisés les véhicules classés 0 et 1). Cette ZFE est délimitée par l'A72, RN88 et la rocade ouest RD201. SEM propose des aides aux entreprises pour remplacer leurs véhicules
- CCAS, budget 2022
- Réunion de chantier pour le Rio. Erreur du bureau d'étude « bois » et du charpentier, il manque 30 cm de toiture en rampant. Le toit sera donc modifié, à la charge du charpentier, afin de pouvoir poser la totalité des panneaux photovoltaïques, comme prévu.
- Information du conseil municipal par Pascal Gonon, conseiller métropolitain et Maire de La Gimond, sur le futur PLUi de SEM. Jean-François GUYOT émet des doutes quant aux conséquences de ce projet à l'échelle de la commune. Il se demande si les petites communes seront suffisamment prises en compte. Pascal GONON a été attentif aux remarques faites pendant cette réunion. Les élus de Fontanès espèrent vivement avoir un retour de la part de SEM sur ce sujet. Monsieur le Maire ne sent pas SEM très à l'écoute. Il est inquiet car il n'y a pas forcément de retour sur les réflexions et propositions faites et énoncées depuis plusieurs mois. Guillaume GRANGE pense qu'il s'agit d'une stratégie de la part de SEM d'avoir nommé dans le projet deux maires de petites communes rurales (Gilles THIZY VP à charge du PLUi et Pascal GONON). Monsieur le Maire n'est pas du même avis. Il pense qu'ils seront écoutés et particulièrement si les petites communes participent activement aux

réunions et aux ateliers PLUi. Il y a déjà des points qui ont évolué, notamment sur la transformation de destination des anciens bâtiments agricoles. Ce PLUi est important puisqu'il conditionne l'urbanisation à l'échelle de la métropole pour les 15 à 20 prochaines années. Les services administratifs font un point du PLUi avec Gaël PERDRIAU (président de SEM) tous les 15 jours.

- AG de la MJC. Beaucoup de mouvement à l'intérieur de l'association. Il y a également un appel à bénévolat. Présentation par Jean-François GUYOT du travail du groupe photo lors de l'AG. Il a trouvé le discours des membres du bureau très négatif. Les activités fonctionnent pourtant bien. Le bilan financier n'est pas mauvais. Le nombre d'adhésion, en légère baisse, reste néanmoins correct. Le bureau souhaiterait revoir l'organisation et mettre en place un mode plus collégial. Jean-François GUYOT souligne qu'il faut rester positif. De nouveaux membres ont intégré le CA et certains le bureau.
- Organisation de la marche des crêts. Les tables et les bancs seront déposés dans les points de ravitaillements par les services techniques.
- Commission finances, budgets primitifs 2022
- Réunion d'adjoints
- Animation LPO annulée, mais la mairie ne semble pas informée. Le maire demande à ce que la LPO vérifie les adresses mails des destinataires de la mairie.
- Préparation des menus de la cantine. Blandine THIZY fait une proposition aux deux élues en charge. Après échange, les menus sont validés. Ces préparations ont lieu avant chaque période de vacances. Les repas sont excellents, sont appréciés par les enfants, y compris les menus végétariens.
- Commission info, préparation feuille info d'avril. Parution prévue le 28 avril.
- Plusieurs visites d'entreprises pour les travaux 2022 au Rio.
- Commission technique
- Bornage à la grand' borne (car le chemin communal traverse la parcelle, sa largeur sera de 4m). Achat par un couple avec 3 enfants.
- Urbanisme, projet à la ferme du Pilon par un jeune couple.
- Préparation du CME d'avril. Il est rappelé que les élus sont invités à participer à la collecte des déchets qui aura lieu le 7 mai prochain. Pascal PHILIBERT enverra un mail afin d'organiser la participation des élus à cette matinée.
- Les porteurs de projet d'une école « démocratique », école alternative, possiblement installée sur la commune. Monsieur le Maire n'est pas favorable à ce projet, et l'a dit à ses interlocuteurs, qui ont répondu qu'ils ne s'installeraient pas sur Fontanès contre l'avis du Maire.
- SEM : pôle de proximité et M. Chomienne pour le calage du projet de centre bourg entre les deux intervenants. L'objet était de définir l'emplacement des réseaux afin qu'ils ne passent pas en dessous des futurs espaces verts.
- Région Auvergne Rhône Alpes : Présentation des aides de la Région aux communes. Différence des aides pour les petites communes rurales qu'elles soient hors de la

métropole ou dans la métropole. En ce qui concerne la commune, sur un projet, nous pouvons prétendre à 30% de subvention, probablement plafonné à 100 000 €.

Monsieur le Maire salue les membres du conseil qui ont participé au déneigement du week-end dernier et plus particulièrement Laurent VILLEMAGNE.

Il remercie également M. Jean-Louis DUPRE qui a ré-ouvert son atelier samedi soir pour réparer la saleuse de notre prestataire.

Au niveau de SEM, Monsieur le Maire fait remarquer que seuls les agents du centre technique de Saint-Héand ont accepté de sortir pour déneiger en dehors des horaires habituels de travail. Les agents de SEM des autres centres techniques ont refusé de déneiger tôt le matin.

Monsieur le Maire a une pensée pour Jean-Marc THELISSON, Maire de Saint-Héand, décédé vendredi 25 mars dernier.

Ordre du jour :

1- Compte administratif 2021 du budget annexe bois

Suite à une erreur matérielle, il convient de délibérer de nouveau sur le point « Compte administratif 2021 du budget annexe bois ».

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-007.

Monsieur le Maire expose de nouveau les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe « Bois » de la commune, en présentant les budgets primitifs et les décisions modificatives, les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les résultats de l'année et les restes à réaliser.

Il est précisé qu'un remboursement de 10 000 € a été effectué au le budget communal 2021. Il correspond au montant de l'avance qui avait été versée du budget communal au budget bois en 2017 lors de création.

Sortie de la salle de Michel GANDILHON.

Laurent VILLEMAGNE, adjoint au Maire prend la présidence de la séance et lance les débats.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 du budget annexe « Bois » de la commune, dressé par Monsieur le Maire, Michel GANDILHON.

Délibération n° 2022-0015 : pas d'opposition ni abstention.

Retour de Monsieur le Maire dans les débats

2- Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe bois

Suite à une erreur matérielle, il convient de délibérer de nouveau également sur le point « Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 du budget du budget annexe bois ».

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif du budget annexe Bois de la commune présente un excédent de fonctionnement de **4 200.89 €** :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation dans le budget principal de la commune comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : **0.00 €**
Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : **4 200.89 €**

Délibération n° 2022-016 : pas d'opposition ni abstention.

Retour de Monsieur le Maire dans les débats

Nouveauté : l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget primitif. La présente note répond à cette obligation. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2022 de la commune de Fontanès

Budget « bois »

Fonctionnement : budget équilibré à 5 200.89 euros : les dépenses sont principalement celles d'entretien de la dernière plantation réalisée par l'ONF : nettoyage des abords des plants à la débroussailleuse et 2 passages de répulsif naturel de protection des attaques des animaux. Les recettes sont les coupes d'éclaircie et de nettoyage des feuillus qui seront réalisées en 2022, et le report des excédents antérieurs.

Investissement : budget équilibré à 8 955 euros permettant le remboursement d'une partie de l'avance du budget communal suivant le calendrier prévu (1 000 euros en 2022) et le paiement de la part de Fontanès auprès de la commune de Saint-Héand pour la création de sentiers découvertes de la forêt.

Budget communal

Fonctionnement : L'équilibre est trouvé à 608 494,01 euros permettant le bon fonctionnement de tous les services et préservant un transfert prévisionnel au budget investissement de 70 000 euros. Les augmentations attendues en coût des énergies et de diverses fournitures, les premières participations financières au projet de la nouvelle

piscine et quelques réserves de prudence, ont conduit le conseil municipal à faiblement diminuer quelques participations annuelles aux activités associatives. Par contre la commune apportera un soutien exceptionnel à deux actions pour 2022 : subvention à l'achat d'un véhicule frigo de livraison des repas à domicile et aide à l'équipement pour l'ouverture de la Maison d'Assistants Maternels. En recettes, on observe : aucune augmentation des taux d'imposition, une légère hausse des prix des services périscolaires et une augmentation espérée des recettes des locations privées et des utilisations de la maison du plâtre (moins d'annulations dues au Covid)

Investissement : Le budget prévisionnel 2022 est équilibré à 421 079,27 euros dont 196 658,51 euros de report de 2021 en dépenses et 72 237 euros de report 2021 en recettes. Le remboursement du capital des emprunts est prévu pour 47 000 euros. Les principaux investissements prévus en 2022 sont :

- La fin des aménagements de la zone de loisirs du Rio, l'entretien du chemin de Malmonta,
- Le passage en technologie « leds » de tout l'éclairage du bâtiment « Mairie/école » et des éclairages publics du nord du bourg et de Laurisse,
- L'enfouissement des réseaux d'éclairage public rue de la Sibérie, place de la mairie et rue des acacias,
- La fermeture par des portails coulissants du bâtiment communal de la carrière
- La poursuite des études et diagnostics du bâtiment « école/voirie ».

Outre l'autofinancement de 94 972 euros (transfert du budget de fonctionnement et des amortissements) au titre de 2021 et le prévisionnel 2022 d'un montant de 85 069.47 euros, ces travaux et achats d'investissements sont financés par l'inscription, au budget, des subventions obtenues de l'Etat, de la région AURA, du département et de la métropole. Pas de nouvel emprunt prévu en 2022. Le capital restant dû continue à diminuer, en s'établissant au 01/01/2022 à environ 516 000 euros. A noter que l'emprunt de la restructuration de la mairie réalisé en 2002 se termine en mai 2022 et permet de diminuer l'annuité de 10 000 euros en année pleine.

3- Vote du budget annexe bois - Exercice 2022

Monsieur le Maire détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section de d'exploitation et en section d'investissement.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget annexe « Bois » pour l'exercice 2022, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, avec les restes à réaliser pour la section d'investissement, s'élève à :

- **Section d'exploitation : 5 200.89 €**
- **Section d'investissement : 8 955.00 €**
-

Délibération n° 2022-017 : pas d'opposition ni abstention.

4- Vote du budget primitif principal de la commune - exercice 2022

Monsieur le Maire, présente le projet de dépenses pour les organismes : SIVU piscine, SIVU d'entente rurale, SIEL, CCAS et associations. Concernant le CCAS : subvention exceptionnelle de 4 000 € (habituellement 2 000 €) pour, si besoin accueillir, dans les meilleures conditions les familles d'Ukrainiens. Quelques subventions aux associations sont proposées en légère baisse. Deux autres subventions exceptionnelles pour des investissements : 2 000 € pour aider le démarrage de la nouvelle MAM et Familles Rurales Jarez en Lyonnais pour aider au renouvellement du véhicule utilisé pour la portage des repas.

Monsieur le Maire détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Quelques incertitudes concernant l'évolution des coûts de l'énergie, le budget intègre une probable hausse. Sur les charges de personnel, le budget n'est pas comparable à celui de 2021 du fait des nombreux arrêts et remplacements.

Une marge est également portée pour le SER et le SIVU piscine en cas de hausses des participations non connues à ce jour (coût de l'énergie, nouvelle piscine, fermeture à cause de l'épidémie...)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2022, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, avec les restes à réaliser pour la section d'investissement, s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** **608 494.01 €**
- **Section d'investissement :** **421 079.27 €**

Délibération n° 2022-018 : pas d'opposition ni abstention.

5- Convention Territoriale Globale - partenariat avec la CAF

Huguette THIZY présente la Convention territoriale globale (CTG) qui a vocation à devenir le socle de toute relation contractuelle entre les collectivités locales et la CAF.

Elle remplace depuis janvier 2020 les Contrats Enfance Jeunesse arrivant à terme.

Cette convention vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur une durée maximale de 5 ans. Elle renforce également la lisibilité des actions de la CAF sur le territoire.

Elle a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services familiaux.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions.

Le périmètre de la CTG est plus large que celui du CEJ. Ainsi, la convention entre la CAF de la Loire et la commune de Fontanès inclut également les communes suivantes : Andrézieux-Bouthéon, La Fouillouse, Saint-Bonnet-les-Oules, Chambœuf, Saint-Galmier, Saint-Héand, La Gimond, Saint-Christo-en-Jarez et Marcenod.

Monsieur le Maire souligne que le périmètre proposé par la CAF ne répond pas aux attentes de la commune. Un périmètre plus restreint et regroupant davantage les communes rurales entre elles auraient été préférables. Malgré différentes négociations, la CAF est restée sur ses positions. Afin de limiter le risque de perte de financements de la CAF pour la période 2023-2027, Monsieur le Maire propose que la commune participe à cette CTG.

Prochaine étape : diagnostic sur chacune des communes pour proposer un projet à l'échelle de ce territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention entre la CAF de la Loire et les communes suivantes : Andrézieux-Bouthéon, La Fouillouse, Saint-Bonnet-les-Oules, Chambœuf, Saint-Galmier, Saint-Héand, La Gimond, Fontanès, Saint-Christo-en-Jarez et Marcenod,
- Décide de confier à la commune d'Andrézieux-Bouthéon la réalisation du diagnostic pour élaborer le schéma de développement de Convention Territoriale Globale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en découlant.

Délibération n° 2022-019 : pas d'opposition 1 abstention.

6- Médiation numérique : étude pour la participation de Fontanès à ce service

Monsieur le Maire explique qu'un point de médiation numérique existe à Saint-Christo-en-Jarez. Mme MACARDIER, médiatrice et deux élus de Saint-Christo-en-Jarez sont venus en mairie présenter ce service à Monsieur le Maire et Mme Huguette THIZY.

Son objectif est d'accueillir, diagnostiquer, orienter et accompagner toutes les demandes en lien avec le numérique afin de rendre les personnes autonomes dans leurs démarches.

Actuellement, ce point de médiation est financé par la commune de Saint-Christo-en-Jarez, avec 85% de subvention de l'État et est porté par l'association Familles Rurales.

Ce service travaille en lien avec le CCAS, l'accueil périscolaire, l'école, les associations, le club des aînés, le Pôle jeunes, l'assistante sociale, l'association Famille Rurales, la médiathèque et les entreprises. Les utilisateurs sont les personnes âgées, les familles, les jeunes, les professionnels locaux...

Les interventions se font sous la forme de permanences en mairie, de rendez-vous individuels et d'ateliers collectifs. Le service est actuellement gratuit pour le public.

La participation de l'Etat arrivant bientôt à terme, la commune de Saint-Christo-en-Jarez souhaite s'associer avec d'autres communes pour pérenniser le service. Cela se fera sous la forme d'une convention.

L'ordre de grandeur de la participation communale (à conformer par la suite) serait de :

- 35 € pour 2h de permanence en mairie
- 20 €/h pour les rendez-vous individuels
- 60 € pour les ateliers de 2h pour 6 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Souhaite être partenaire pour l'étude d'une participation de la commune de Fontanès au service de médiation numérique,
- Désigne Nicolas PROUVOST et Pascal PHILIBERT comme délégués de la commune pour ce dossier.

Délibération n° 2022-020 : pas d'opposition ni abstention.

Présentation par Laurent VILLEMAGNE du relevé de vitesse des véhicules route de Sorbiers (le Pilon), Chemin de la Gimond (Les Imberts) et chemin de Marceillage.

Le Pilon du 6 juillet au 1^{er} octobre 2021

La vitesse reste raisonnable.

Il y a une volonté de certains élus à limiter la RM3 sur la zone bâtie à 70km/h. Les panneaux permettront de signaler une zone de danger pour inciter les conducteurs à lever le pied surtout au niveau du carrefour où la visibilité est moindre.

Jean-Eric PITAVAL pense que cela ne servira à rien. Guillaume GRANGE pense que si cette limitation de vitesses permet de diminuer la vitesse de 5 km/h, ce sera toujours ça de gagner. La demande sera confirmée à SEM.

Chemin de Marceillage du 7 au 13 février 2022

Trafic moyen : 224 véhicules par jour en semaine, légèrement moins le week-end dans le sens descendant, environ 15-20 véhicules par jour empruntent le sens interdit (sens montant) ! Globalement le trafic est moindre depuis la mise en place du sens interdit.

Aux Imberts du 3 au 9 décembre 2021

Trafic moyen 96 véhicules/jour.

Vitesse moyenne de 29-32 km/h. Vitesse globalement raisonnable, ne justifiant pas d'aménagement particulier pour diminuer la vitesse dans cette zone, même si certains usagers roulent à des vitesses excessives et inadaptées.

La séance est levée à 23h45.

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

25/03/2022 - Application de répulsif dans les bois de Fontanès par l'ONF de la Loire, domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 1 092.79 € HT